



Compétence assainissement : et si la CPS changeait de méthodes ?

Suite à la loi NOTRe, certaines compétences des communes sont transférées aux communautés d'agglomération. Après la compétence "eau potable" c'est bientôt la question de l'assainissement dont la Communauté Paris-Saclay devrait se saisir. Et si c'était l'occasion d'être plus transparent et d'adopter un modèle de régie publique ?

Comme pour l'eau potable, la compétence "assainissement" des eaux usées et des eaux pluviales, devait être transférée des communes aux communautés d'agglomération au plus tard le **1^{er} janvier 2020** selon la loi NOTRe. Or, le Premier Ministre vient d'annoncer lors de la conférence nationale des territoires du 14 décembre que le dispositif de la loi NOTRe serait assoupli et que la date butoir serait 2026 ! Le dispositif retenu pour déroger à ce transfert serait celui utilisé pour les PLUi*, à savoir l'obtention d'une minorité de blocage de 25% des maires représentant 20% des habitants concernés. On est en droit de se demander ce que la CPS a l'intention de faire : en effet si elle prévoyait en janvier dernier une prise de compétence assainissement dès le 1^{er} janvier 2018 pour l'aligner avec celle de la GeMAPI** (obligatoire au 1/01/2018), elle paraît désormais moins pressée, jusqu'à la repousser jusqu'en ...2026 ?

En tous cas, le sujet est d'importance et devrait inciter à plus de vigilance comme l'a montré le 6 novembre au JT de France 2 le reportage de "l'Œil du 20 heures" qui s'est fait l'écho de constats inquiétants consécutifs à l'audit de la DSP assainissement réalisé à Wissous à la demande du maire : travaux non réalisés mais facturés, refus de documents, insincérité des compte-rendus financiers, etc. Nous ne pouvons imaginer qu'un audit

technique, juridique et financier ne puisse être lancé pour la quinzaine de communes de la CPS ayant confié la gestion de leurs réseaux d'assainissement à un délégataire privé, avant toute décision de prise de compétence assainissement par la CPS. Lors du transfert de compétence, une difficulté de taille restera à régler, celle du transfert des contrats d'emprunt. En effet, l'encours de la dette relative à l'assainissement s'élève à plus de 11 millions d'euros sur l'ensemble des communes de la CPS, dont plus de 6 millions concernent la seule ville de Verrières-le-Buisson, qui a pour maire le vice-président en charge des questions de l'eau à la CPS. On peut donc légitimement se demander quels équipements ces emprunts ont-ils servi à financer et dans l'hypothèse d'un transfert intégral, quel serait l'impact de cette dette sur les habitants des autres villes ?

Un prochain *Aggl'Eau-Info* dressera le panorama des différents modes de gestion assainissement actuels sur le territoire de la CPS et vous fera part de ses propositions.



* PLUi = Plan Local d'Urbanisme intercommunal

** GEMAPI = GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La bataille de l'eau potable fait rage en Île-de-France titrait Le Monde du 19 décembre. En effet, 24 communes franciliennes sur les 36 des trois EPT (Établissements publics territoriaux : Est Ensemble, Plaine commune, Grand Orly-Seine-Bièvre) ont entériné leur mise en retrait du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif), qui offre sur un plateau depuis depuis 1923 la délégation de service public à la multinationale Veolia. Dans les deux ans qui viennent, les trois territoires comptent mener des études pour évaluer la viabilité technique et économique d'une sortie définitive du Sedif et d'un retour en **régie publique**. Cette brèche dans le système de l'eau de la région parisienne ne se serait pas produite sans la mobilisation des associations de citoyens, relayées par des élus - toutes tendances confondues - contre la gestion calamiteuse de Veolia et du Sedif (des factures d'eau trop élevées, une gestion peu écologique, des coupures d'eau hors la loi, une gestion éloignée des citoyens et une rémunération juteuse pour la multinationale).

En cette fin d'année, la CPS bâcle les avenants de fin de contrats pour s'empresser de signer une nouvelle "DSP globale" dès début 2018 ...

Après les deux délibérations adoptant le **principe d'une délégation de service public** pour la gestion de l'eau de 10 communes du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2029 et l'autorisation donnée au président de signer les **avenants de prolongation** aux contrats de concession pour la distribution de l'eau sur 8 des 10 communes (d'abord au 31 décembre 2017 puis au 31 mars 2018), la CPS a autorisé le président à signer les **avenants de fin de contrats** des communes en question au Conseil du 20 décembre 2017 (1 contre et 1 abstention). Un beau cadeau de Noël de plusieurs millions d'euros à SUEZ (multinationale qui gère l'eau et l'assainissement de ces communes depuis des décennies), en particulier la non réalisation d'une partie de travaux déjà financés par les usagers de ces communes ! Tout cela après un audit et une négociation entre la CPS et SUEZ, sans communication d'informations contrôlables ...

Réunion publique à Marcoussis

Belle réunion publique le 20 octobre dernier, à la Maison des Associations de Marcoussis : de nombreux Marcoussisiens et quelques voisins Essonnais ont débattu de la pertinence d'un passage en régie publique de la gestion de l'eau sur le territoire de la CPS en présence de Bernard Vera, président de la Communauté de Communes du Pays de Limours et créateur de la régie publique des eaux de Briis-sous-Forges.



"Pour une régie publique de l'eau" la pétition continue de plus belle ...

Bures-sur-Yvette, La Ville du Bois, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Palaiseau... au gré des initiatives d'Aggl'Eau la pétition en faveur d'une régie publique de l'eau sur le territoire Paris-Saclay se couvre de signatures. Il est encore temps de la signer. Nous pouvons vous adresser des pétitions papier sur demande pour faire signer autour de vous ou signez en ligne sur <https://www.change.org/p/communaut%C3%A9-paris-saclay-pour-une-gestion-de-l-eau-potable-en-r%C3%A9gie-publique-sur-la-communaut%C3%A9-paris-saclay>

contact aggleau-cps@ouvaton.org

facebook [facebook.com/aggleau.cps](https://www.facebook.com/aggleau.cps)

site web aggleaucps.ouvaton.org

siège social 23 rue de la prairie 91440 Bures/Yvette